



L'indication géographique garantit l'origine des sièges fabriqués dans un rayon de 45 kilomètres autour de Liffol-le-Grand (Vosges).

Grand Est SIÈGE DE LIFFOL, PREMIÈRE AOC MANUFACTURIÈRE

Siège de Liffol est le premier produit manufacturé doté d'une indication géographique (IG) sur le modèle des AOC pour les produits alimentaires. L'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) a attribué en décembre le sésame à cette filière qui fabrique des chaises de style depuis 1864 autour de Liffol-le-Grand (Vosges). « Nous avons joué les facilitateurs », explique Didier Hildenbrand, le directeur du Pôle lorrain de l'ameublement bois (Plab), qui a fédéré un cluster de manufactures. Parmi 283 produits candidats il y a deux ans, trois autres demandes ont fait l'objet d'une enquête publique : Savon de Marseille, Espadrilles de Mauléon et Granit de Bretagne. L'IG garantit aux consommateurs que 22 des 23 étapes de fabrication sont réalisées dans un périmètre de 45 kilomètres autour de Liffol-le-Grand. Après audit, la quarantaine de manufactures qui fabriquent 40 000 sièges par an pourra apposer une puce NFC garantissant l'origine de ses produits. La loi consommation de mars 2014 avait élargi l'IG aux produits manufacturés. Le Plab entend maintenant contribuer à élargir son spectre au niveau européen. ■■ PHILIPPE BOHLINGER